

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°283/2017

OBJET : Prestation de ramassage manuel des déchets résiduels

Membres : 18

Présents votant : 5

Pouvoirs : 6

L'an deux mille dix sept, et le 8 décembre 2017

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 27 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat à la Communauté de Communes du Clermontais.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Laure ROBERT, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGIO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,

Le Département sollicite le syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze pour assurer la prestation de ramassage manuel des déchets (papiers gras, etc...) sur les berges du lac.

Par délibération du 21 mars 2017, le Comité Syndical a accepté la signature d'une convention avec le Département. Cette convention prévoit que le Département rembourse le syndicat mixte à hauteur de 30 000 € TTC, correspondant au coût maximal annuel de la prestation.

Afin de réaliser cette prestation, le syndicat mixte lancera une consultation. Le Département accompagne le syndicat pour maintenir les clauses sociales dans son marché afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical

AUTORISE la Présidente à lancer la consultation de prestation de ramassage manuel des déchets,

AUTORISE la Présidente à signer le marché de service de ramassage manuel des déchets si ce dernier ne dépasse pas l'enveloppe allouée par le Département au syndicat mixte soit 30 000 € TTC.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault, le 8 décembre 2017



Syndicat mixte Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze
Présidente
Marie PASSIEUX